

N° 386

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 juin 1979.

R A P P O R T

FAIT

au nom de la Commission des Affaires étrangères de la Défense et des Forces armées (1), sur la proposition de loi ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, relative au financement des élections au suffrage universel direct de l'Assemblée des Communautés européennes.

Par M. Louis JUNG,

Sénateur.

N.B. : Le document n'a pas été publié.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, *président* ; Jacques Ménard, Emile Didier, Antoine Andrieux, Georges Repiquet, *vices-présidents* ; Jacques Genton, Serge Boucheny, Philippe Machefer, Francis Palmero, *secrétaires* ; Michel d'Aillières, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Eugène Bonnet, Charles Bosson, Raymond Bourguine, Louis Brives, Jacques Chaumont, Georges Constant, Gilbert Devèze, François Dubanchet, Louis de la Forest, Jean Garcia, Lucien Gautier, Alfred Gérin, Marcel Henry, Louis Jung, Max Lejeune, Louis Le Montagner, Louis Longequeue, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowki, Jean Mercier, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Jean Péridier, Edgard Pisani, Robert Pontillon, Roger Poudonson, Eugène Romaine, Marcel Rosette, Abel Sempé, Edouard Soldani, Georges Spénale, Jean-Louis Vigier, Albert Voilquin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6^e législ.) : 638, 669, 768 et in-8° 107.

Sénat : 132 (1978-1979).

Assemblée des Communautés européennes. — Elections - Propagande électorale.